

2.3. Moyens de formation

26 mars 2008

La prélature assure à ses fidèles une formation continue, grâce à des moyens concrets, compatibles avec l'accomplissement normal des devoirs familiaux, professionnels et sociaux de chacun.

Dans ces différents moyens de formation, la prélature aide ses fidèles à acquérir la piété, profonde et solide, des enfants de Dieu, qui conduit à rechercher l'identification au Christ ; une connaissance

approfondie de la foi et de la morale catholiques et, conformément à leur vocation, la familiarité progressive avec l'esprit de l'Opus Dei.

Les fidèles de la prélature suivent des cours hebdomadaires, appelés aussi cercles, sur des sujets doctrinaux et ascétiques. Ils assistent également à une récollection mensuelle, de quelques heures (prière personnelle et réflexion sur des thèmes de vie chrétienne). Une fois par an, ils font une retraite, qui dure d'ordinaire de trois à cinq jours.

Ces mêmes moyens de formation sont aussi proposés aux coopérateurs[i], aux jeunes qui participent aux activités apostoliques de la prélature, et à toute personne désireuse de les recevoir.

La formation est donnée au siège des centres de la prélature de l'Opus Dei et dans d'autres lieux appropriés. Par exemple, on peut faire un cercle au

domicile d'un des assistants,
organiser une récollection dans une
église que le curé permet d'utiliser à
cette fin pendant quelques heures,
etc.

[i] Voir chap. 4.

pdf | document généré
automatiquement depuis [https://
dev.opusdei.org/fr-ch/article/23-
moyens-de-formation/](https://dev.opusdei.org/fr-ch/article/23-moyens-de-formation/) (17 août 2025)